

## LES ORIENTATIONS DE LA C.C.V.O.

### Les conditions financières:

Le prix de cession de l'exploitation doit être non spéculatif.

Le candidat ne doit pas être en mesure de financer seul la totalité de son installation..

### Un projet d'installation pour la vallée de l'Oule:

Le projet de ferme relais dans la vallée de l'Oule s'inscrit dans une stratégie de développement local plus global qui prend en compte notamment le maintien voire l'extension des activités agricoles (75 % de l'activité économique selon le dernier recensement INSEE 1990), la réouverture de l'école avec l'arrivée d'un nouveau foyer et d'enfants, la mise en place de services à vocation sociale, culturelle et touristique (cf les articles ci-après sur la présentation de l'avant projet sommaire relatif à la création d'une maison intercommunale polyvalente et à la mise place d'une antenne écomusée...)

### Etat d'avancement du projet d'écomusée dans la tour carrée de Sainte-Marie.

Une réunion de travail, relative aux travaux de réfection de la tour carrée de Sainte-Marie, à la suite de celle du 26 janvier dernier, a réuni le 2 mars 1998, Mme Riblet, chef du Service Départemental de l'Architecture, de Mme Léonelli, représentant la Direction Régionale des Affaires culturelles, Mme M-P Estienne, chargée de mission du programme LEADER II (antennes écomusée), Mr Paul, directeur des Archives Départementales et des conseillers communautaires et municipaux, conviés pour l'occasion.

Les travaux de réfection s'avèrent en effet, nécessaires pour permettre l'implantation d'une

antenne écomusée sur le thème de la noix (paysage, culture, traitement, produits dérivés...).

Les conclusions de ces deux réunions ont porté pour l'essentiel sur la nature des travaux à entreprendre au regard de l'intérêt patrimonial que représente la tour (seigneurie attestée dès le 13ème siècle), dans le respect tant des éléments d'architectures que des éléments de décors (rares dans le sud du département des Hautes-Alpes) en tenant compte des possibilités financières proposées par l'Europe (LEADER II) et le Conseil Général.

Le Conseil Communautaire ne souhaite pas que la tour carrée de Sainte Marie fasse l'objet d'un classement au titre des monuments historiques en raison du périmètre de protection (500 mètres) qui en découle.

Il semble cependant impératif de faire appel à un architecte du patrimoine, son avis étant incontournable pour toute demande de subvention, lorsqu'il s'agit de patrimoine rural non protégé.

### L'avant projet sommaire relatif à la création d'une maison intercommunale polyvalente, intégrant l'antenne écomusée approuvé par le Conseil Communautaire.

Le conseil communautaire s'est réuni le 19 février 1999 pour débattre de la pertinence du projet qui prévoit une réorganisation de l'espace de la bibliothèque dans un ensemble plus vaste comprenant un lieu d'animations, d'accueil et d'informations pour l'ensemble des habitants de la vallée, permanents et saisonniers ainsi que la rénovation des logements, dans l'ancien bâtiment des écoles de la commune de Bruis.

## LES ORIENTATIONS DE LA C.C.V.O.

*"Ce projet est associé à l'embauche d'un animateur socioculturel de proximité dans le cadre des emplois jeunes (cf le recrutement de Maryline Wolf).*

*Le profil polyvalent du poste a été pensé et négocié auprès des services de l'Etat dès le départ, s'intégrant dans une stratégie de développement durable adaptée aux besoins, aux ambitions et aux ressources de la vallée, ainsi qu'à la montée en charge progressive des projets de dynamisation culturelle touristique et sociale." (Gilles Lloret - Chargé de mission Culture et communication - LEADER II.)*

Le dossier a été présenté à la DRAC, le 24 février lors d'une réunion animée par Mr Gilles Lloret, chargé de mission "culture et communication" LEADER II.

*"L'exposé de ce projet a obtenu un vif intérêt de la part de la DRAC qui voit l'exemple d'un projet de dynamisation et de diversification culturelle d'une petite collectivité pour lequel le statut et le montage financier "Relais livre en campagne" est idéalement fait et envisageable." (Gilles Lloret - Chargé de mission Culture et communication - LEADER II.)*

### Bienvenue à Maryline Wolf...



La C.C.V.O. souhaite la bienvenue à Maryline Wolf, recrutée (en emploi jeune) pour programmer et coordonner des animations de proximité à destination des enfants et des personnes âgées de la vallée.

Originaire de Gap, elle s'installera à Bruis, à compter du 1er avril 1999, date à laquelle elle débutera sa mission.

Titulaire d'un BTS en économie sociale et familiale, elle possède une solide expérience dans l'animation auprès des enfants.

Son bureau sera installé dans les locaux actuels de la C.C.V.O.

Du lundi au vendredi de 8h à 12 h et de 14h à 18h. Tel: 04-92-66-04-39.

### L'organigramme de la C.C.V.O.

#### L'organe décisionnel :

##### Le bureau:

Président : Mr Gérard Tenoux

Vice Président : Mrs Girousse Raymond et Corréard J.Louis

Secrétaire : Mr Bulete Antoine

#### 9 conseillers titulaires :

*Bruis* : Mr Tenoux Gérard, Mme Cousin Karine, Mr Cousin Michel

*Montmorin* : Mr Girousse Raymond, Mr Begou Gilbert, Mr Girousse Jean,

*Sainte - Marie* : Mr Corréard Jean-Louis, Mr Bulete Antoine, Mr Duc André.

#### 9 conseillers suppléants :

*Bruis*: Mr Faraud René, Mr Cousin Jean; Mr Bompard J.Pierre

*Montmorin* : Mr Girousse Claude, Mr Burgos François, Mr Razaud Colin

*Sainte - Marie* : Mr Joubert Hervé, Mr Bégou J.Pierre, Mr Corréard Jacky

#### L'organisation administrative :

- Comptabilité : Corinne CALISSI-BARRAL

- Développement local : Coralie BERGIA (volet habitat), Maryline WOLF et Nathalie CLAD

- Employés intercommunaux: Christian COLLOMB et Christian RIQUIER

## LES ORIENTATIONS DE LA C.C.V.O.

### Le financement des salaires du personnel de la C.C.V.O.

Cet article a pour objectif de présenter sous forme de graphiques, la répartition des financements pour les salaires des employés de la C.C.V.O.

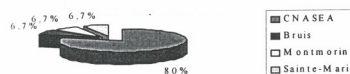
**Corinne CALISSI - BARRAL:** agent technico-administratif pour les communes énoncées ci dessous (autofinancement C.C.V.O.=0).

Répartition de la participation financière des communes



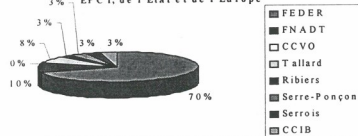
**Christian COLLOMB:** employé intercommunal (Autofinancement C.C.V.O.= 0)

Répartition de la participation financière entre le CNASEA et les trois communes



**Coralie BERGIA :** développement local (volet habitat). Autofinancement de la C.C.V.O. sur la mission: 0,2%)

Répartition de la participation financière des 3% - E.P.C.I. de l'Etat et de l'Europe



**Nathalie CLAD :** développement local  
Prise en charge dégressive par le CNASEA

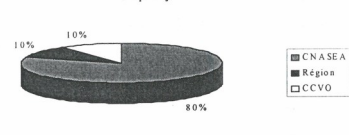
Part C.C.V.O.

1ère année : 30 226 Frs  
2ème année : 37 782 Frs  
3ème année : 45 339 Frs  
4ème année : 52 895 Frs

Une subvention du Conseil Général pour l'aide au fonctionnement des collectivités locales a été attribué en 1998 pour un montant de 27 500 Frs. Le reliquat pour 1998 (27 500 Frs) et la somme globale de 50 000 Frs pour 1999 doivent être versés à la C.C.V.O. au cours de l'année.

**Maryline WOLF :** développement local (Autofinancement C.C.V.O. = 10%)

Répartition de la participation au financement d'un emploi-jeune



### Une fête intercommunale à l'étude...

La communauté de commune projette d'organiser en juillet 1999 une exposition rétrospective pour commémorer un événement historique. Il s'agit de l'atterrissage forcé et sans dommage d'un avion de marque Caudron et de type G3 au lieu dit "Les Oches", sur la commune de Montmorin, le 31 janvier 1922.

L'appareil aurait été ensuite démonté et transporté en gare de Serres d'où il serait parti par train.

La C.C.V.O. souhaiterait organiser une fête réunissant les trois communes. Le four communal de Montmorin serait remis en service pour l'occasion.



## LES ORIENTATIONS DE LA C.C.V.O.

Les particuliers pourront également bénéficier de ces financements.

*Le calendrier:*

Les contrats de Pays devront être signés dès l'entrée en vigueur du Contrat de Plan Etat Région (1er janvier 2000) pour bénéficier pleinement des nouvelles dispositions pendant toute la durée du Plan. Il sera néanmoins possible de contractualiser jusqu'en 2003.

Aujourd'hui, plusieurs réunions d'informations et de concertation, organisées par le préfet et les conseillers généraux, ont eu lieu.

Le périmètre de ce prochain pays n'apparaît pas encore de manière évidente. Certains élus préféreraient un pays à l'échelle de la circonscription de Gap; les Présidents des E.P.C.I. du Büech, Durance et Oule prônent le territoire LEADER II, d'autres encore pensent à Sisteron...

Quelques belles réunions en perspective...

*Les enjeux pour la vallée de l'Oule:*

Le contrat de pays va permettre à la vallée de l'Oule de formaliser un travail de partenariat avec des structures intercommunales ayant des projets de développement communs et de mettre en oeuvre ces projets dans un contexte financier plus intéressant.

### LEADER II : Le concept de la ferme relais, une opportunité intéressante pour la vallée de l'Oule.

Dans le cadre du programme LEADER II et de son action "Donner un coup d'arrêt à la déprise et au reflux agricole", la C.C.V.O. a adhéré à la mission pilotée sur ce thème par Mr Lionel BLANCHARD.

*Les objectifs de la ferme relais :*

Elle permet la transmission d'exploitations sans succession familiale qui représentent un investissement initial (reprise du capital d'exploitation, des bâtiments d'élevage, du foncier et du logement) non supportable par le candidat à l'installation.

Elle permet donc de conserver un siège d'exploitation et une famille.

*La démarche :*

La ferme relais représente un outil d'installation susceptible de concrétiser l'engagement des collectivités locales pour l'aménagement du territoire.

Une collectivité ou un groupement de communes s'engage alors à financer temporairement la reprise ou la construction de tout ou partie des moyens de production d'une exploitation agricole transmise hors du cadre familial.

Elle les met ensuite à la disposition du jeune agriculteur par le biais d'un contrat de location vente (ou d'une autre forme juridique), d'une durée de 9 à 15 ans, au terme duquel il en devient propriétaire pour la valeur résiduelle, déduction faite des loyers perçus.

L'autofinancement est par l'emprunt et la charge de celui-ci est répercutée sur le loyer du jeune agriculteur (loyer=annuité).

*Les conditions générales:*

L'exploitation potentielle doit être viable, à la vente ou avec un départ à la retraite, sans succession familiale.

Le jeune agriculteur doit posséder une bonne formation agricole, être motivé et avoir un projet d'installation cohérent et validé par la profession (DJA)

Le groupement de communes, support financier partiel de l'opération, doit exprimer une volonté manifeste à soutenir l'agriculture.

## LES ORIENTATIONS DE LA C.C.V.O.

### Les contrats de Pays : un enjeu important pour la vallée de l'Oule.

Les prochains contrats de plan Etat-région, instaurés au début des années 80 et qui ont joué un rôle essentiel pour l'aménagement et le développement du territoire, sont en cours de préparation pour la période 2000-2006.

Ces contrats, cohérents avec les documents uniques de programmation des fonds structurels européens, doivent permettre de définir une stratégie unique de développement, en concertation avec l'ensemble des acteurs du territoire en région. Ils comporteront deux volets, l'un régional, l'autre territorial.



Dans ce deuxième volet, il est prévu des Contrats de Pays, définis dans le projet de loi d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire et portant modification de la loi du 4 février 1995, actuellement en discussion à l'Assemblée Nationale.

#### La notion de Pays:

Le Pays se définit à la fois comme un territoire de solidarité et de partage mais aussi comme un espace dynamique où s'élabore une stratégie de développement commune et durable.

Il doit présenter une cohésion géographique, culturelle, économique ou sociale et respecter le périmètre des E.P.C.I. mais il peut transgresser les découpages administratifs actuels (cantons, département, région...) sans pour autant nier notamment l'attachement des citoyens à leur commune.

Il constitue ainsi un échelon informel qui n'a pas de salariés, de services ou de fiscalité propres; il s'agit d'une nouvelle forme d'organisation du développement des territoires. La reconnaissance d'un Pays relève du Préfet de Région, après avis de la Conférence Régionale d'Aménagement et de Développement du Territoire et du ou des Préfets des Départements compétents.

#### Le fonctionnement:

Le Pays n'a pas vocation à être maître d'ouvrage. Il doit être porté par les communes et leurs Etablissements Publics de Coopération Intercommunale et associer à l'élaboration de son projet tous les partenaires de son territoire, à travers des politiques contractuelles.

#### Les objectifs:

Le Pays doit permettre de promouvoir, de coordonner et d'animer des actions en faveur du développement local dans tous les domaines, tels des investissements de proximité, des opérations d'animation déterminantes pour la création d'activités nouvelles, l'émergence de nouveaux emplois et la prise en compte de l'agriculture et de l'environnement.

Des projets identiques à ceux réalisés dans le cadre du Fond de Gestion de l'Espace Rural pourront être mis en place afin que les agriculteurs puissent, grâce à différents types d'aides, entretenir l'espace (curage de ruisseaux, entretien des haies....)

#### Les financements:

On peut d'ores et déjà estimer que le cumul des financements apportés par l'Europe, l'Etat et la Région sera au minimum de 70% voire 80% sur les projets. Les subventions seront attribuées action par action et tous types de projets pourront être retenus.

2

## LES INFORMATIONS COMMUNALES

### Montmorin

#### Les travaux d'adduction d'eau.

Les travaux définitifs de l'adduction d'eau du quartier de la Rabasse sont terminés depuis peu. Ils avaient été retardés d'une part par la rigueur de l'hiver (gel, neige, pluie), d'autre part par des travaux imprévus que Monsieur GAUTHIER, entrepreneur chargé du chantier à Montmorin, a dû effectuer préalablement un peu partout dans le canton de Serres.

Maintenant ces problèmes d'eau dans ce quartier là, sont définitivement résolus.

#### La chanson de Montmorin



Une chanson... N'est-ce pas une façon insolite de faire connaître son village ? Un instituteur Montmorinois, à la retraite, s'y est appliqué au début du siècle.

Une chanson sur l'air de "Il pleut, il pleut bergère" en retrace la géographie. Elle sera insérée dans le journal sous forme de feuillet.

I

Il existe sur terre  
Dans notre Dauphiné  
Un rustique parterre  
Vallée où je suis né  
L'Oule qui la traverse  
Commence à Montmorin  
Dans l'Eygues se déverse  
A Rémuzat soudain

II

Pour l'Oule et pour la Drôme  
Le Duffre est un parrain  
D'un c'est Valdrome  
De l'autre Montmorin  
Le Duffre a huit cents toises  
Domine à l'horizon  
En été les framboises  
Rougissant le gazon

7

#### Avis de décès.

L'équipe du journal se joint à la douleur des parents d'Eric GIROUSSE décédé le 9 février 1999 à l'âge de 23 ans à la suite d'une longue maladie à Cogin (Savoie).

Elle présente ses sincères condoléances. Eric était le fils de Roland GIROUSSE, natif de Montmorin où il revient volontiers avec toute sa famille pour ses congés.

#### Prompt rétablissement à:



Mme Josette LOMBARD, qui a subi, à Grenoble, une ablation d'un rein à la fin de l'année 1998. Mme Paulette REYNAUD qui s'est cassé le col du fémur, Mme Ginette GIROUSSE qui s'est faite opérée de la deuxième hanche,

Mme Valentine BOMPARD et Mr Georges LAUGIER.

### Bruis

Les bureaux de la mairie sont transférés au R.d.C du bâtiment des écoles.

Heures d'ouvertures: lundi et vendredi après-midi

Tel : 04-92-66-09-03.

### Ste Marie

#### Avis de décès:

La C.C.V.O présente ses sincères condoléances à la famille de Mme COLLOMB, décédée le 27 février 1999, à l'âge de 98 ans. Les obsèques ont eu lieu le 1er mars.

## DIVERTISSEMENT

**Les mots fléchés** (la solution dans le prochain numéro).

CONTES- TATIONS REACTION ALLERGIQUE	SE QUITTAIENT COIFFURES ORIENTALES	NOTE COURROIES DE CLEBS HURLER	MÉLODE METAL EN BALANCE RENSEIGNE
FERAS BAILLER LA PORTE			SODIUM
CHIFFRE			CURIE DU LABO VRAMES
ANIMAUX À RAYURES			
COURONNERA			ESSAI
FUMEUR SICILIEN		A SON EMPLOI PREND UNE MOTTE	
VASTE CONTINENT		CITE DU NIGÉRIA	
INSTRUMENT DE MUSIQUE ORDI- NATEUR	NE SONT PLUS À POIL BLANC ITALIEN		
		MAISON EN PROVENCE	LE POINT DU JOUR
			ROULÉ
DÉGUISÉE LE CENTRE DU CENTRE REFUGES	TAMISÉ		
		PERSONNEL INTIME	

**La solution de l'édition du mois de janvier - février.**

■	C	■	P	U	■	I	■	R
V	I	G	I	L	A	N	T	E
■	R	U	S	T	I	Q	U	E
■	C	I	T	E	■	U	■	L
N	O	T	E	R	A	I	T	■
■	N	O	■	I	S	E	R	E
U	S	U	R	E	■	T	A	N
■	N	E	■	P	N	E	U	S
■	N	E	■	R	E	N	N	E
■	C	■	R	E	V	E	■	R
E	T	A	I	■	R	U	E	R
■	E	N	T	R	E	V	U	E
E	S	S	E	■	S	E	T	E

### Les petites annonces.

Nous rappelons à nos lecteurs qu'une rubrique "petites annonces" est à leur disposition. Toute personne intéressée peut faire parvenir son texte au bureau de la communauté de communes, situé au premier étage du bâtiment communal de Bruis, ouvert tous les jours de 8h à 12h.

#### BULLETIN D'ADHESION

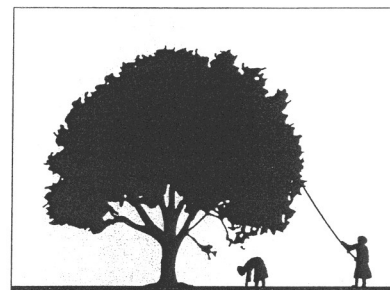
Mme, Melle, Mr      NOM  
   PRENOM

Souscrit un abonnement d'un an au bulletin d'informations "Au fil de l'Oule" - montant : 60 frs /an  
A renvoyer à C.C.V.O. 05150 BRUIS.

# AU FIL DE L'OULE

Bulletin d'informations de la vallée de l'Oule - Numéro - 5 -

Mars - Avril 1999



### L'éditorial.

Les projets de développement de la vallée commencent à prendre une forme concrète et l'ampleur du travail qui en découle justifie la sortie tardive de ce numéro.

En effet, les dossiers de financement du projet socioculturel innovant sont en cours d'achèvement et seront déposés, dans les plus brefs délais, auprès des services compétents de l'Etat, de la Région et du Conseil Général.

#### Dans ce numéro

- 1 L'éditorial
- 2 à 6 Les orientations de la C.C.V.O.
- 7 Informations communales
- 8 Divertissement

Communauté de communes de la vallée de l'Oule  
05150 BRUIS  
Tel : 04-92-66-04-39  
Fax : 04-92-66-04-21.  
Heures d'ouverture : du lundi au vendredi de 8 h à 12 h.

#### COMITE DE REDACTION:

Les conseillers communautaires ou les suppléants

Directeur de publication: Gérard TENOUX

Dépôt légal n°: 98009.

Une nouvelle animatrice chargée, entre autre, de mettre en place des activités pour les enfants et d'organiser des rencontres entre les personnes âgées, débutera sa mission à compter du 1er avril. Le dossier de la ferme-relais avance, les réunions sur le contrat de pays se multiplient...

Ainsi, une dynamique de développement pour la vallée de l'Oule se met en place progressivement et nous espérons qu'elle donnera, à terme, un élan à d'autres projets.

La Communauté de Communes de la Vallée de l'Oule s'en réjouit et profite de l'occasion pour souhaiter à l'ensemble de ses lecteurs de joyeuses fêtes de Pâques.